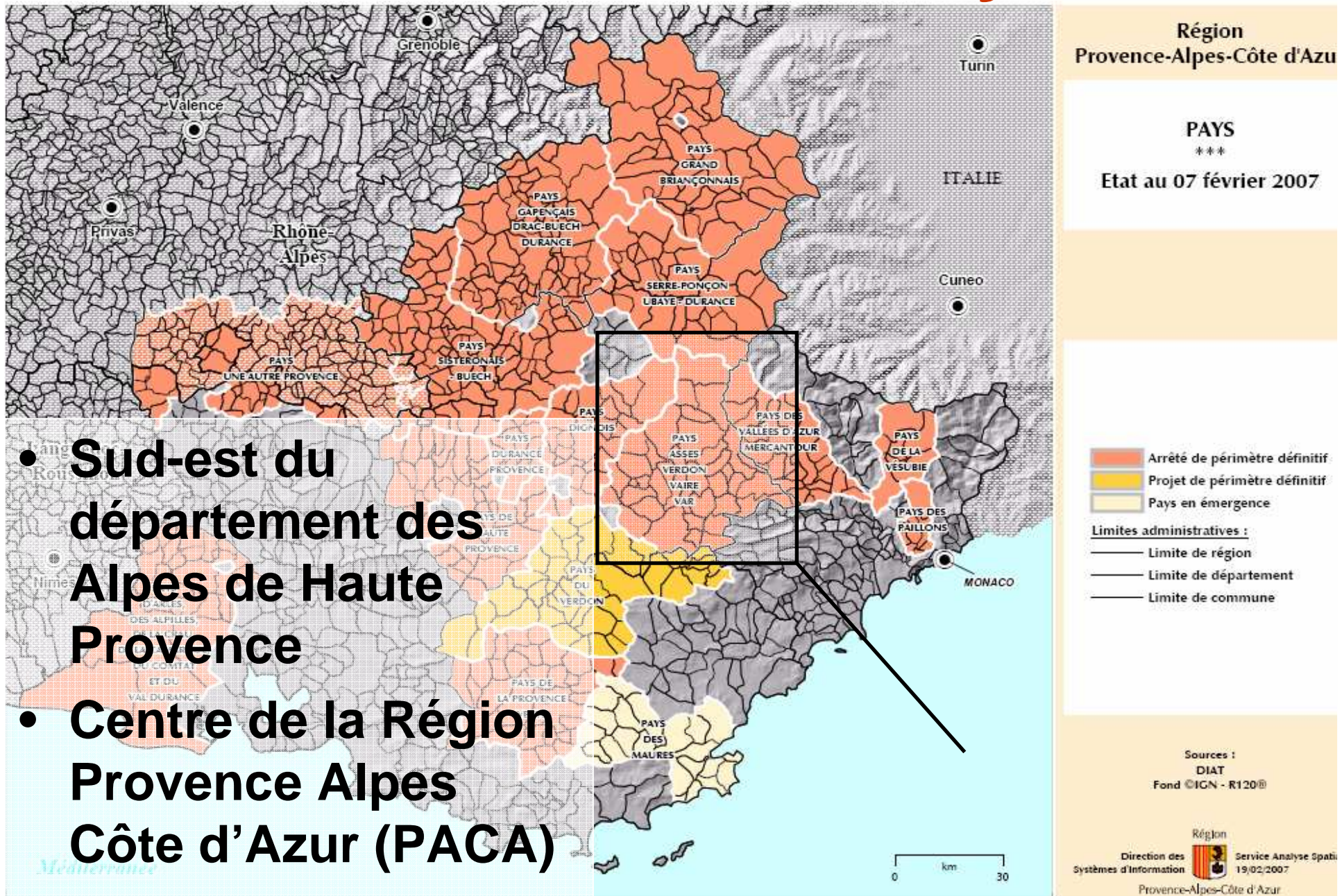


Le Pays Asses Verdon Vaire Var

**Un Territoire
Des Services**



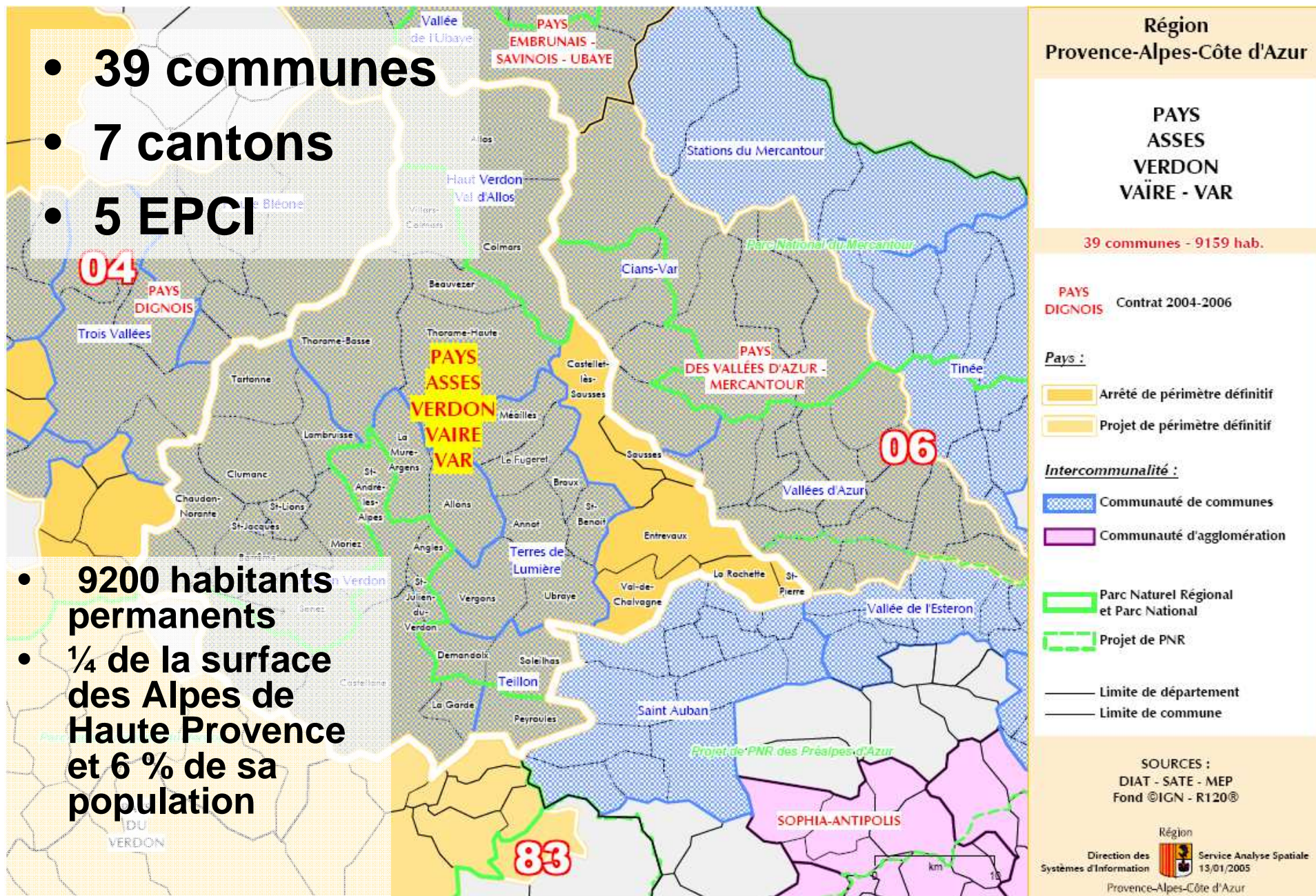
Localisation du Pays



Présentation du territoire

- 39 communes
- 7 cantons
- 5 EPCI

- 9200 habitants permanents
- 1/4 de la surface des Alpes de Haute Provence et 6 % de sa population



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAYS
ASSES
VERDON
VAÏRE - VAR

39 communes - 9159 hab.

PAYS
DIGNOIS Contrat 2004-2006

Pays :

Arrêté de périmètre définitif
Projet de périmètre définitif

Intercommunalité :

Communauté de communes
Communauté d'agglomération

Parc Naturel Régional
et Parc National

Projet de PNR

Limite de département
Limite de commune

SOURCES :
DIAT - SATE - MEP
Fond ©IGN - R120®

Région
Direction des
Systèmes d'Information
Service Analyse Spatiale
13/01/2005
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Caractéristiques du territoire

Un territoire enclavé, rural et montagnard

Une activité économique dominée par le tourisme

Une organisation des services de proximité par chef lieu de canton

Un territoire éloigné des centres urbains et donc des services de rangs supérieurs



La démarche Pays

- **Le Pays** est une association de 39 communes créée en 1999. Elle a pour objet:
 - Engager au niveau des représentants des communes du Pays une réflexion concertée, avec tous les acteurs locaux sur l'avenir de ce territoire,
 - Établir, en partenariat avec le Conseil de Développement, un projet de développement (la Charte du Pays)
 - Définir et mettre en place le programme d'actions
- **Le Conseil de Développement** est composé aujourd'hui de 120 membres qui participent à la démarche depuis les premières réflexions. Il a adopté la forme d'une Association loi 1901 le 6 avril 2002.

Les étapes de la démarche

- Réalisation d'une étude de préfiguration du Pays:
 - Diagnostic de territoire
 - Enquête sur les services à la population
- Réalisation de la Charte du Pays

Les objectifs de la Charte en matière de services

- **Un objectif prioritaire : Structurer et organiser le territoire au bénéfice de ses habitants**

Une des conditions sine qua non au maintien et au développement de la population dans le Pays est d'offrir aux habitants les services indispensables à leur vie quotidienne en matière d'habitat, de transport et de communication, de santé, d'éducation, de famille, et en matière économique et sociale...

Les objectifs de la Charte en matière de services

- Apporter des solutions et des contre propositions au redéploiement des services publics
- Organisation territoriale basée sur un réseau de Points Publics
- Amélioration et développement des services aux familles
- Mise en réseau et organisation multifonctionnelle

Les actions en matière de services

- Les négociations pour le maintien des services (Convention avec la Poste, convention Hôtel des Finances ...)
- Veille et réactivité face au retrait des services (CRAM, DDE, EDF ...)

- Le développement des Points Publics services (en partenariat avec le Conseil Général)

- Labellisation en Pôle d'Excellence Rurale sur les services de santé

- Des initiatives du Conseil de Développement (étude sur les services à la petite enfance)

- L'action de l'association culturelle de Pays

- Le Pilotage de l'Espace Rural Emploi Formation